



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 168-2023

SEANCE DU 20 MARS 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

- Pour : 26
- Blanc : 05
- Abstention : 02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, Mme Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Fabienne HALOUI.

Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représenté par M. Xavier MARQUOT
Mme Muriel BOUDIER représenté par M. Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPA représentée par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Denis SABON
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
M. Ronan PROTO représenté par Mme Carole NORMANI

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

ELECTION DU DIXIEME ADJOINT AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2,

Vu les délibérations n° 621-2021 et n°656-2021 des Conseils municipaux des 30 novembre et 9 décembre 2021 portant détermination du nombre d'adjoint et création d'un poste d'adjoint ;

Vu la délibération n° 622-2021 et n°657-2021 des Conseils municipaux des 30 novembre et 9 décembre 2021 portant l'élection des adjoints ;

Vu la dernière modification du tableau des Conseillers Municipaux du 9 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 798-2022 du Conseil municipal relative au non maintien d'un Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations ;

Considérant qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit dix adjoints au Maire au maximum ;

Considérant tous ces éléments et la nouvelle organisation souhaitée, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection d'un Adjoint ;

Conformément à l'article L 2122-7 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection d'un adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire rappelle que c'est une élection uninominale à scrutin secret à la majorité absolue.

Sont désignés, à l'unanimité, M. Denis SABON et M. Jonathan ARGENSON afin d'assurer les fonctions d'assesseurs.

La majorité présente la candidature de M. Patrice DUPONT.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est proposée.

DECIDE

Article 1 : de conserver le nombre de dix adjoints et d'approuver que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions soient promu d'un rang au tableau des adjoints et de déclarer alors vacant le poste de 10^{ème} adjoint ;

Résultat des votes

- Nombre de votants	: 33
- Nombre de blancs	: 05
- Nombre de non-votants	: 02
- Nombre de suffrages exprimés	: 26
- Majorité absolue	: 14

Article 2 : d'élire, à la majorité absolue, M. Patrice DUPONT 10^{ème} adjoint au Maire.

Article 3 : de dire que le tableau des Conseillers Municipaux sera modifié en ce sens.

